



## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Vendredi 16 octobre

Session plénière du Conseil départemental

Abbaye Royale de l'Epau, Yvré-l'Evêque

### Décision modificative budgétaire n°2 : de l'importance de préparer l'avenir, d'adapter son budget à la réalité du quotidien

*Les prévisions budgétaires de la collectivité départementale ont été bouleversées par une année 2020 pour le moins imprévisible. Le Conseil départemental a fait le choix d'adapter son budget toute l'année pour faire face à cette crise sans précédent, avec un seul maître mot : la proximité. Répondre aux besoins immédiats et urgents des Sarthois, mettre en place des fonds d'aides, soutenir les associations, l'emploi. A l'occasion de la première décision modificative, l'assemblée a adopté un plan de soutien de 20M€ pour pallier l'urgence de cette crise. En juillet, ce sont 18,1M€ supplémentaires qui ont été votés pour la relance du territoire.*

*Cette nouvelle décision modificative vient ajuster au mieux les dépenses de la collectivité, afin que les finances départementales soient utilisées au plus juste des besoins de chacun. Le principe : que chaque euro investi par le Département participe à la relance de la Sarthe. Cette décision modificative est une suite du report de certains investissements prévus - du fait des chantiers décalés durant le confinement - et prévoit également l'impact que la crise sanitaire et désormais économique pourra avoir sur le coût du RSA.*

*Dans la poursuite du plan de relance estival, ces ajustements budgétaires sont donc autant de preuves des convictions et de l'agilité de la collectivité. Plus de 100M€ seront investis dans l'économie locale par le biais de l'investissement départemental cette année, malgré les conditions particulières. Ce seront autant d'emplois, d'infrastructures et de projets qui participent à l'attractivité et au dynamisme de notre département.*

### Des investissements reportés du fait de la crise sanitaire

L'ensemble de ces ajustements conduit à réduire l'autorisation budgétaire d'emprunt de 18M€, pour s'établir à 36,1M€. A l'issue de cette décision modificative n°2, les dépenses d'investissement hors dette s'élèveront à 101,0 M€ et le remboursement du capital à 25,9 M€. Les recettes hors emprunt s'élèveront à 32,0 M€.

Pour rappel, le Département avait affiché une très forte ambition en matière d'investissements à l'occasion du BP 2020, en inscrivant un montant de dépenses prévues à 122M€. Malgré la crise et le report de nombreux chantiers, en cette fin d'années, ce sont donc 101M€ qui ont été réalisés. Au total, depuis 2015, le Département aura injecté près de 600M€ dans l'économie locale, par le biais de son investissement.

Dépenses de fonctionnement :

+ 0,7 M€ dont :

+ 2,0 M€ au titre du RSA ;

- 1,2 M€ pour l'entretien du réseau routier (impact Covid 19, évolution de l'indice, baisse du barème du Parc départemental) ;

+ 0,2 M€ au titre du patrimoine immobilier (frais de nettoyage Covid 19, loyers, redevances).

Recettes de fonctionnement :

+ 0,4 M€ qui résulte des principaux mouvements suivants :

- 0,7 M€ sur les collèges (FARPI, à la suite de l'absence de restauration scolaire pendant le confinement) ;

+ 0,7 M€ au titre du financement d'une partie de l'achat des masques sanitaires par l'Etat et d'une refacturation partielle aux communes ;

+ 0,3 M€ sur les recettes fiscales attendues (+1,3 M€ au titre de la péréquation et -1 M€ au titre de la CVAE) ;

+ 0,3 M€ au titre des concours CNSA pour l'APA.

Dépenses d'investissement : - 21M€

Les principaux mouvements affectant la section d'investissement résultent majoritairement des décalages de projets à la suite de la crise sanitaire ainsi que d'un changement de régime fiscal sur les réseaux électriques.

- 8,1 M€ sur les travaux dans les collèges ;

- 6,9 M€ au titre des réseaux électriques (effet Covid et nouveau régime fiscal) ;

- 4,5 M€ sur les travaux routiers ;

- 1,1 M€ au titre des dépenses imprévues (repositionnés sur 2021 pour couvrir les autorisations budgétaires du début d'année) ;

- 0,6 M€ sur les travaux de rénovation des équipements sportifs.

Recettes d'investissement : - 2,8 M€ dont :

- 4,2 M€ au titre des réseaux électriques ;

+ 0,5 M€ au titre des collèges (subvention ANRU pour l'internat d'Arnage) ;

+ 0,4 M€ au titre du patrimoine immobilier (produits de cessions).

## Collèges : soutenir le fonctionnement des établissements scolaires

Le Département a étudié l'impact de la crise sanitaire sur l'équilibre financier des budgets des collèges publics. Afin de ne pas obérer leurs marges de manœuvre **le Département a pris plusieurs décisions, visant à restaurer les moyens financiers des collèges :**

- **ne pas percevoir la recette du FARPI** (participation à la rémunération du personnel départemental) par la collectivité pour le 1<sup>er</sup> trimestre 2020, soit une perte de recettes de -660 000€. Cette perte de recettes ne s'est pas accompagnée d'une diminution de dépenses de personnel pour le Département qui a continué à assurer la rémunération de l'ensemble des agents pendant toute la période de confinement, y compris les contractuels qui ont pour la plupart été maintenus sans interruption de contrat pendant la crise afin de pouvoir disposer des équipes au complet pour préparer les différentes étapes de réouverture des établissements, cette décision permet de garantir a minima la reconduction du montant de la dotation de fonctionnement de l'année dernière.



- **suspendre l'application du critère d'écrêtement dans le cadre de la dotation de fonctionnement attribuée par le Département** instauré depuis le BP2019 visant à limiter le niveau des fonds de réserve du service général. L'année à venir restant incertaine sur le fonctionnement normal des établissements et de leurs demi-pensions, cette mesure instaurera une souplesse financière aux collèges sur 2021.

## Premiers effets de la crise sanitaire sur le coût du RSA pour les finances départementales

La crise sanitaire de la COVID, et ses impacts économiques et sociaux, vont générer de nouvelles dépenses, notamment au titre du RSA. L'Etat a pris des mesures pour faciliter le maintien de l'allocation RSA pour les allocataires en mars 2020, telles que le **maintien du droit au RSA pour les ménages qui n'ont pas fourni la dernière Déclaration Trimestrielle de Revenus attendue**.

Dans le même temps, le Département avait également suspendu les procédures de contrôle et les sanctions au regard des difficultés pour les ménages à fournir les justificatifs demandés durant la période de confinement.

**Ces décisions, ajoutées aux premiers effets de la crise économique qui freine le retour à l'emploi des bénéficiaires du RSA, ont donc pour conséquence une augmentation du coût du RSA à la charge du Département.** Aussi, au regard des derniers versements effectués à la CAF et à la MSA, le Département estime le **montant de l'allocation RSA pour l'exercice 2020 à 76,3 M€, soit une augmentation de +2 M€ par rapport aux crédits déjà votés.**

## + 2M€ de dépenses supplémentaires pour le RSA

L'ajustement proposé à la présente décision modificative est de **+2 M€ en dépenses de fonctionnement, soit une variation de +2,7 % pour cette action par rapport au budget voté.** Pour rappel, lors du vote du budget primitif 2020, le montant global au titre de l'allocation RSA a été estimé à 69,6 M€, ce montant étant réparti de la manière suivante :

- 68,5 M€ pour l'allocation RSA,
- 0,5 M€ relatif aux diverses opérations comptables liées à l'allocation (remises de dettes, créances admises en non-valeur, créances éteintes...),
- 0,6 M€ au titre de provisions relatives au risque de non-récupération des indus.

**Les évolutions suivantes sur les premiers mois de l'année 2020, hors effet de la crise COVID, ont été prises en compte lors du vote du budget supplémentaire (augmentation de +5,8 M€ en juillet):**

- l'augmentation des bénéficiaires avec l'**impact de la télé-procédure** qui facilite le recours au droit pour les personnes, le nombre effectif de foyers allocataires au 31 mars 2020 est de 12 194 soit une augmentation de +455 par rapport au 31 décembre 2019 (11 739 foyers allocataires) et une augmentation de +1 212 par rapport à septembre 2019 (10 982 foyers allocataires),
- la **revalorisation du RSA à compter du 1<sup>er</sup> avril 2020 à hauteur de +0,9 % au lieu des 0,3 % annoncés,**
- le premier impact de la **réforme de l'assurance chômage** en novembre 2019 qui fait basculer plus vite vers le RSA des personnes en fin de droit.

Dans son rapport en date du 29 juillet 2020 sur « l'impact de la crise du COVID-19 sur les finances locales et recommandations », Jean-René Cazeneuve prévoit une augmentation des dépenses liées à la crise COVID. Il indique que « *Les perspectives pour les prochains mois d'une croissance prévisible du*

*chômage et de la pauvreté font craindre une forte augmentation des dépenses de RSA et du nombre de bénéficiaires. » Il poursuit ainsi : « sur la base d'un scénario d'augmentation du chômage de 500 000 personnes en 2020 et de 100 000 en 2021, l'augmentation des dépenses de RSA serait de 6,3% en 2020 et 4,8 % en 2021 sur le seul RSA non majoré (85% des dépenses), soit 1 Md€ de dépenses supplémentaires en 2 ans. En 2 ans, le nombre de bénéficiaires augmenterait de plus de 150 000 à 200 000, soit de plus de 10%. »*

Ces prévisions sont d'ores et déjà confirmées par des Départements de la même strate que la Sarthe qui ont constaté une augmentation du nombre de bénéficiaires et qui prévoient une croissance du montant de l'allocation à fin 2020 de l'ordre de +10%.



## Une politique emploi volontariste et pragmatique pour lutter contre les effets de la crise

Afin de contribuer activement au retour à l'emploi des Sarthois, le Département propose une nouvelle politique d'insertion socioprofessionnelle. Cette nouvelle orientation doit permettre de mieux définir les parcours d'insertion des bénéficiaires du RSA et de favoriser l'accès et le retour à l'emploi, en prenant en compte les besoins des usagers et des territoires.

Renouvelé en octobre 2020, ce nouveau plan d'action pour l'emploi s'appuie notamment sur :

- un entretien personnalisé pour les nouveaux entrants dans le dispositif RSA,
- une orientation rapide à l'issue cet entretien,
- la création d'une 3<sup>e</sup> voie (Socio-professionnelle), en plus des orientations « Emploi » et « Social »,
- les conseillers Emploi du Département qui deviennent référent RSA pour un accompagnement renforcé des bénéficiaires du RSA dans les territoires,
- la reprise en main du Programme Départemental d'Insertion (PDI),
- la mobilisation accrue et rapide de l'action Départ'Parcours du PDI, qui permet de compléter l'évaluation de la situation des bénéficiaires du RSA,
- une prise en compte accrue des travailleurs sociaux aux enjeux de l'insertion socioprofessionnelle,
- le renforcement du partenariat avec Pôle Emploi, la Région, les élus et les acteurs locaux (entreprises, structures d'insertion...).

Plus globalement, le Département réaffirme sa volonté d'inscrire la collectivité en proximité des usagers, des élus et des entreprises et comme un échelon de la solidarité et de l'attractivité territoriale. Ce qui se traduit aujourd'hui par **57,5% des bénéficiaires orientés vers l'emploi** et **8M€ consacrés chaque année à la politique emploi**.